

## DEVOIR DE LUCIDITÉ ...

*«Voici le premier impératif: gardons-nous de suivre, à la manière des moutons, le troupeau de ceux qui précèdent en allant non où il faut aller, mais simplement où vont tous les autres. (Sénèque - La Vie Heureuse).*

La chose est entendue. Je suis partisan d'appeler à voter NON au référendum (si référendum il y a) pour ou contre le «*projet de Constitution Européenne*». Cela étant, et à moins de vouloir s'auto-mystifier, il n'est pas interdit de tenter d'y voir clair dans le jeu trouble de certains politiques (pour ne pas dire politiciens!). De plus, il y a certaines confusions qu'il vaudrait mieux ne pas entretenir. Ainsi, sur le plan syndical, la comparaison avec le référendum de 1969 me semble pour le moins hasardeuse. Hormis le fait que, dans les deux cas, il s'agit de s'opposer à un tabou qui prétendrait interdire au mouvement syndical de défendre son droit à l'existence, y compris par l'usage du bulletin de vote. Il faut bien admettre que les conséquences du NON de 1969 auront été singulièrement plus importantes qu'un éventuel non, plus ou moins consensuel, au projet de Constitution de Giscard d'Estaing.

En 1969, dans le cadre de l'État Nation, De Gaulle et ses amis, en application de la «*doctrine sociale*» de l'Église exprimée par eux sous la forme de «*l'association capital travail*» et, dans le cadre du «*coup d'état permanent*», prétendaient instaurer, en France, un ordre corporatiste... une sorte de «*franquisme*» à la française! Leur échec nous a permis de gagner un temps précieux. Aujourd'hui, le contexte politique a, hélas! profondément changé. Les institutions européennes d'inspirations corporatistes (à commencer par la CES) sont déjà en place et on peut légitimement craindre qu'un simple NON au référendum voulu par Chirac (sans préjuger de la forme de la question à laquelle les français seront invités à répondre) ne suffise pas à interrompre la construction d'un état supra-national totalitaire!

D'autre part, et sans vouloir faire de procès d'intention, on est bien obligé de s'interroger sur les motivations profondes de certains partisans du NON. J'ai entendu un homme politique, et non des moindres, qui, tout en proclamant haut et fort ses convictions européistes, tentait de justifier son appel à un vote NON par le simple fait que le projet de Constitution n'était pas ...assez social. Quand on sait que, dans la bouche des européistes le vocable social est synonyme de corporatisme, on ne peut qu'être dubitatif vis-à-vis de ce Monsieur, même s'il a, par ailleurs, fait l'objet de critiques de la part des «*jaunes*» de la C.F.D.T.

Quant au Président de la République qui a fait le choix du référendum, il justifie son appel à voter OUI parce que le projet fait référence au «*service public*». On notera que Chirac évoque le «*service public*» et non la «*fonction publique*» au moment même où on nous propose, ni plus ni moins de confier des «*missions de service public*» aux marchands de soupe capitalistes et aux paroisses ... curieuse conception de la République!

Dans un autre domaine, comment ne pas s'interroger sur la forme que prend parfois, au plan européen, le nécessaire combat pour la défense de la laïcité dont tout le monde, ou presque, se réclame. Même notre «*Sainte Mère l'Église apostolique et romaine*» s'affirme pour le maintien, en France, de la loi de 1905. Mais faut-il vraiment s'en étonner quand on sait que «*l'Europe Vaticane*» se définit comme un ensemble de «*communautés*» et qu'est-ce qu'une communauté si ce n'est une structure religieuse?

Un dernier mot: je suis, moi aussi, convaincu qu'aujourd'hui, comme hier, seul le rapport de forces entre dominants et dominés sera déterminant et je pense qu'un NON au référendum serait probablement de nature à nourrir le processus de résistance à la mise en place d'un ordre supranational européen et totalitaire. Mais encore, est-il nécessaire que tous ceux qui veulent participer au combat pour la reconquête de nos libertés aient la volonté de s'opposer frontalement à tous les mensonges de la propagande d'état. Autrement suivre le conseil donné par Sénèque il y a un peu plus de deux mille ans: «*Ne pas suivre le troupeau*» et, ainsi échapper à l'autorité du «*pasteur*».

**Alexandre HÉBERT.**

# APPEL AUX LAÏQUES POUR LA DÉFENSE ET LA PROMOTION DE LA LOI DE 1905!

Le 9 décembre 1905 était votée la loi de séparation des Églises et de l'État qui mettait fin à plus d'un siècle de concordat, en allant jusqu'au bout de l'œuvre de sécularisation initiée par la Révolution française. En proclamant comme un principe institutionnel que «*La République assure la liberté de conscience*», la laïcité interdisait tout financement direct et indirect des religions par l'article 2 de la loi: «*La République ne reconnaît, ne subventionne, ni ne salarie aucun culte*». Les tenants de la démocratie politique ont dû s'y prendre à trois reprises pour instaurer cette séparation: en 1795, en 1871 puis en 1905. Par deux fois, les partisans de l'oppression avec Bonaparte en 1801, puis Thiers après l'écrasement de la Commune, ont jeté à bas cette construction de liberté. Depuis 1905, beaucoup d'autres ont aussi remis en cause gravement le principe de séparation des Églises et de l'État.

Après la Commune de Paris et la semaine sanglante, le mouvement ouvrier renaissant a lié son combat d'émancipation sociale à celui des républicains pour l'avènement de la laïcité scolaire, puis celle de l'État, pour faire triompher l'absolue liberté de conscience. La séparation des Églises et de l'État était l'aboutissement de la grande Révolution française qui avait proclamé l'exigence de l'égalité des droits et des citoyens.

Jean Jaurès pouvait ainsi dire: «*La loi de séparation, c'est la marche délibérée de l'esprit vers la pleine lumière, la pleine science et l'entière raison*». Et, Ferdinand Buisson, président de la commission parlementaire chargée d'élaborer la loi, rajoutera: «*La séparation n'est pas le dernier mot de la révolution sociale, mais elle en constitue indéniablement le premier*».

Il faut restaurer et étendre la loi de 1905!

Les coups les plus rudes ont été portés contre les principes de séparation par Vichy, à travers les lois du 5 février 1941, du 8 avril et du 25 décembre 1942 qui ont refait de l'Église catholique une puissance considérable, financière, mobilière et immobilière, et qui ont permis de retour des congrégations. Toutes ces mesures antilaïques ont été maintenues depuis la Libération.

En maintenant le statut clérical d'exception en Alsace-Moselle (le plus vieux concordat existant en Europe qui est associé à l'application intégrale de la loi clérical du vicomte de Falloux de 1850 et des lois datant de l'annexion allemande de 1870 à 1918) et les décrets Mandel de 1939 pour les territoires d'Outre-Mer, les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir depuis 1945 ont violé délibérément la laïcité de l'École et de l'État.

En faisant voter les lois antilaïques, les gouvernements successifs de la IVème et Vème République ont porté atteinte de manière grave à la loi de 1905. Aujourd'hui, c'est un budget équivalent à 200.000 postes qui est détourné de l'École Publique au profit de l'école privée essentiellement catholique.

La laïcité, garantie par la séparation des Églises et de l'État, c'est la démocratie!

La démocratie politique impose que la République ne connaisse que des citoyens et non des communautés. C'est la condition fondamentale pour assurer une véritable liberté de conscience. A l'inverse, le communautarisme ne connaît pas les citoyens et n'organise que les sujets. La notion de droits est remplacée par celle de devoirs liés à une appartenance communautariste présumée et incontournable.

Le respect absolu de la séparation des Églises et de l'État impose la non-reconnaissance des religions dans l'École laïque et dans les services publics. Ce principe interdit tout prosélytisme religieux par des signes, insignes et emblèmes ainsi que l'enseignement de la catéchèse dans l'Éducation Nationale. La laïcité prohibe tout financement direct et indirect de bâtiments à vocation culturelle. La démocratie impose que la religion soit exclusivement une affaire privée.

Quand la République a été une nouvelle fois fondée en 1870, quand elle s'est affirmée en 1877 et en 1879, elle a instauré dans un même mouvement d'émancipation la laïcité scolaire et celle de l'État. Elle proclamait comme un principe intangible le respect de la liberté absolue de conscience.

Au même moment, elle reconnaissait la plus totale liberté syndicale en 1884, c'est-à-dire le droit pour les ouvriers de s'organiser en toute indépendance pour la défense de leurs intérêts contre ceux des classes do-

minantes. S'affirmait aussi dans le même temps la pleine et entière liberté d'agir des partis politiques, sans laquelle il ne peut y avoir de véritable démocratie.

L'affirmation des libertés démocratiques et politiques était accompagnée de conquêtes sociales d'envergure.

Les principes fondamentaux et les modalités de mise en pratique de la laïcité ont vocation à être exportés sur le plan international.

### **Défendre et promouvoir la loi de 1905!**

La laïcité de l'École et de l'État, garantie par la loi de 1905, est indissociable de la République une et indivisible. On ne peut défendre l'une sans défendre l'autre. La liberté absolue de conscience est une des garanties fondamentales de l'égalité des droits de tous les citoyens.

Les militants laïques de diverses origines, soussignés, (appel des 50) décident de constituer un *Comité de Liaison d'Appel aux Laïques pour la défense de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905*. Ils appellent tous les laïques, dans tous les départements, à contresigner cet appel et à préparer la manifestation nationale le samedi 10 décembre 2005 à Paris, en direction de l'Assemblée Nationale: Pour la restauration de la loi de 1905! Pour l'abrogation du statut clérical d'Alsace-Moselle! Pour le respect du principe: «*Fonds publics à la seule École publique*»! Pour l'abrogation de toutes les lois antilaïques! Pour l'avènement d'une laïcité sans frontières!

-----

## **DÉCLARATION DE L'UNION NATIONALE DES SYNDICATS DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE, DE LA RECHERCHE ET DES INDUSTRIES CONNEXES (UNSENRIC CGT-FO):**

*Le Comité Exécutif National de la branche Atome de la Fédéchimie C.G.T.F.O., réuni les 6 et 7 octobre 2004 à Paris constate qu'avec une belle persistance le gouvernement met à profit les périodes de vacances pour procéder aux contre-réformes. Après la contre-réforme des retraites de 2003, la période estivale de 2004 n'a pas échappé à la règle avec l'Assurance Maladie, la médecine du travail, la décentralisation et la poursuite à un rythme effréné des privatisations.*

*Le Comité Exécutif National a constaté que les attaques subies par les salariés du nucléaire découlent de ces contre-réformes: déstructuration du CEA dû au désengagement de l'État, préparation, à la suite de l'amorce de la privatisation d'EDF, de la privatisation du groupe AREVA (la société des participations du CEA). Au total, privatisation de toute la filière électronucléaire qui est un service public, avec toutes les conséquences sociales sur les effectifs, les salaires, les droits collectifs, la santé, la sécurité des travailleurs.*

*Pour le Comité Exécutif National, ces contre-réformes ont pour origine la mise en œuvre des directives européennes concoctées par Bruxelles et initiées par les sommets européens successifs.*

*C'est dans ce contexte que le Comité Exécutif National a été amené à débattre du projet de Constitution Européenne. Dans le débat politique en cours, force est de relever que les personnalités politiques de tous bords se targuent de la prise de position de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) en faveur du OUI, pour marteler dans les médias que le mouvement syndical, dans son ensemble, serait favorable à l'adoption de cette Constitution.*

*Comme la Confédération C.G.T.F.O. l'a déclaré, le Comité Exécutif National ne saurait se sentir engagé par une telle prise de position, alors qu'il n'a pas cessé de dénoncer l'orientation systématique d'accompagnement des directives européennes prise par la C.E.S. Le Comité Exécutif National, fidèle à sa conception du syndicalisme authentique qui, depuis la loi de 1884 sur les syndicats, permet aux salariés de se regrouper pour la défense exclusive de leurs intérêts collectifs, ce qui nécessite une indépendance absolue vis-à-vis des gouvernements, partis, religions et mouvements philosophiques, estime de son devoir d'alerter les salariés sur les dangers de cette Constitution. L'article 1-5 bis qui déclare: «La Constitution et le droit adopté par les institutions de l'Union dans l'exercice des compétences qui lui sont attribuées ont la primauté sur*

le droit des États-membres» combiné avec l'article 1-3 qui définit l'Union Européenne comme «un marché unique où la concurrence est libre et non faussée» et l'article III-4 qui précise: «Un espace sans frontière intérieure dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée», gravent dans le marbre les remises en cause des droits acquis des salariés dans le cadre national avec le code du travail, les conventions collectives, les statuts. C'est également l'ouverture complète du robinet des délocalisations, des fermetures d'entreprises, des suppressions d'emplois.

L'article 111-104-4 stipule: «Un Etat membre peut confier aux partenaires sociaux, à leur demande conjointe, la mise en œuvre des lois-cadres européennes», ce qui revient, ni plus ni moins, à transformer les organisations syndicales en co-législatrices et agents d'exécution pour abaisser le coût du travail, liquider le Code du Travail, les statuts, les conventions collectives et les services publics par la mise en œuvre des services d'intérêts généraux privatisés. Enfin, avec la reconnaissance des héritages religieux, la légitimation des manifestations religieuses communautaristes en tous lieux, donc à l'école, la Constitution européenne porte un coup fatal à la République laïque.

Pour ces raisons, le Comité Exécutif National de l'UNSENTRIC-CGT-FO, attaché à une Europe de paix et de liberté, se prononce clairement pour le NON à la Constitution Européenne proposée comme attentatoire à la liberté syndicale pour la défense des intérêts collectifs et particuliers des salariés.

Votée à l'unanimité, Paris, le 7 octobre 2004

-----

## AVIS DE PARUTION:

### «ANDRE ARRU, UN INDIVIDUALISTE SOLIDAIRE»

Jean-René Saulière, dit André Arru, un individualiste solidaire (1911-1999) par Sylvie Knoerr-Saulière et Francis Kaigre. Marseille: Les Amis d'André Arru - Libre pensée autonome des Bouches-du-Rhône - Centre International de recherches sur l'anarchisme, 2004, 440p. III., 22x16 cm, ISBN 2 9509781-1-8. Broché. 21€ port compris. Parution le 15 octobre 2004. Diffusé et distribué par le CIRA: 3, rue Saint-Dominique, 13001 Marseille.

En avril 2003 paraissait «André ARRU, biographie et témoignages», numéro spécial de *La Libre Pensée autonome des Bouches-du-Rhône - Les Amis d'André ARRU*. Il s'agissait alors d'une première esquisse d'un travail de longue haleine devant aboutir à la réalisation d'un ouvrage plus complet.

Né en 1911, Jean-René Saulière alias André Arru, militant libertaire, pacifiste et libre penseur, demeura d'un bout à l'autre de son existence un homme d'action et de convictions, exemple de courage, de désintéressement et de refus de tout embrigadement. En particulier, opposé à toute justification de la violence, fut-elle qualifiée de révolutionnaire, il devint insoumis en 1939, quitta Bordeaux pour Marseille, empruntant une nouvelle identité, et réussit à former un groupe anarchiste clandestin composé, outre de Voline, alors présent dans la cité phocéenne, de camarades venus de diverses régions d'Europe comme de France, mais tous ayant dû fuir un régime de dictature. En fabriquant de faux papiers, il vint en aide aux pourchassés, quelles que soient leurs origines ou leurs convictions, mais fit paraître aussi des tracts, des affiches, une brochure affirmant les points de vue libertaires alors qu'à cette époque s'opposaient, face au régime de Vichy et aux occupants nazis, gaullistes et communistes. Convaincu de l'importance pour chaque individu de choisir sa vie comme sa mort, il décida de disparaître dans la dignité le 2 janvier 1999, après un accident vasculaire cérébral qui risquait de compromettre à brève échéance son autonomie et sa liberté de pensée et d'action. Nourri des références individualistes libertaires telles qu'il les avait découvertes dans l'œuvre de Max Stimer «*L'Unique et sa propriété*», il se sentit toujours solidaire des autres humains, luttant pour l'avènement d'une société juste et harmonieuse.

Le présent livre réunit une biographie et un ensemble de textes rédigés par André Arru tout au long de son engagement.

-----



# EN VRAC....

*«Main: Instrument singulier se trouvant à l'extrémité d'un bras humain, et souvent enfoncé dans la poche de quelqu'un d'autre».*  
Ambrose BIERCE (*Dictionnaire du Diable*).

## L'EUROPE! L'EUROPE! L'EUROPE!

Certains prétendent que le non opposé par la CGTFO au référendum gaullien d'avril 1969 n'est pas un exemple à suivre pour le référendum chiraquien sur le projet de Constitution de l'Europe du fric et des cléricaux, parce que *«c'est pas pareil»*. Bien sûr que c'est pas pareil: c'est pire! En avril 69 il s'agissait de transformer la France en État corporatiste, aujourd'hui, il s'agit d'imposer le corporatisme dans toute l'Europe des 25.

Ici, nous ne sommes pas des dogmatiques de la pédagogie de l'action pour l'action, nous laissons cela notamment aux démagogues néocléricaux de la CFDT et de SUD, mais un échec de cette constitution pourrait reporter à plus tard ses effets nauséabonds. Nous n'oublions pas que nous sommes dans une période de régression, dont aucun marc de café nous indique la durée, et il nous paraît judicieux d'adopter systématiquement un comportement de résistance, car quelques années de gagnées c'est toujours quelques années de gagnées. Et après tout, c'est peut-être un moyen parmi d'autres de construire le rapport des forces souhaité.

En outre l'hédoniste que je suis n'oublie jamais le plaisir. J'avoue que si cette saloperie de constitution cléricale et réactionnaire était rejetée par une majorité, même faible, d'électeurs français, je jouirais. On prend son pied comme on peut. Vous ne ressentez rien à imaginer la gueule de ce résidu de bidet de couvent qui dirige la *Confédération Européenne des Syndicats*, cette CES prête à aider à mettre en place des structures corporatistes, donc fascisantes, de Lisbonne à Tallin. Monks qu'il s'appelle, en anglais, ça veut presque dire Singes et c'est une insulte pour ces braves singes.

## DES PEPTIDES DE L'ATTACHEMENT

Le numéro de novembre de *«La Recherche»* nous la baille belle avec un article intitulé *«Le cerveau et l'amour»*, de quoi faire grincer les dents de bon nombre d'obscurantistes, principalement cléricaux, mais pas tous.

A l'origine, des chercheurs étasuniens qui se sont penchés sur les mœurs de reproduction de quatre variétés de campagnols nord-américains: les campagnols des plaines et les campagnols des pins sont globalement monogames, alors que les campagnols des prés et les campagnols de montagne sont méchamment *«opportunistes»* (j'adore cette litote). Chez le campagnol des plaines, *«la femelle impubère se choisit un mari après force reniflements. Ce choix la met en chaleur. Ils copulent plus de cinquante fois pendant trente à quarante huit heures. Après quoi, ils restent ensemble, le plus souvent jusqu'à la mort. Le mâle partage le soin aux enfants»*. Deux neurohormones contrôlent ces comportements: l'ocytocine chez les femelles, la vasopressine chez les mâles. En faisant varier, en laboratoire, les taux de ces peptides, on transforme les monogames en opportunistes et vice versa.

Plutôt que d'amour, difficile à définir scientifiquement, les chercheurs préfèrent utiliser le concept d'attachement dont on sait qu'il est important dans les processus d'évolution, l'attachement ne jouant pas seulement un rôle envers un éventuel partenaire sexuel ou envers les parents, mais aussi envers le groupe ou la société.

Chez les humains, c'est bien entendu plus complexe, vu les dimensions du néocortex, mais l'ocytocine et la vasopressine interviennent aussi dans les comportements d'attachement et s'il *«n'y a pas de Roméo et Juliette chez les campagnols monogames. En revanche, il y a de l'attachement, comme chez le chien ou l'homme»*.

Un reproche a été fait aux chercheurs qui ont fait ces découvertes: ils travaillent sur la monogamie des campagnols en ayant en tête un modèle humain. Or, il n'est pas du tout avéré qu'Homo sapiens soit une

espèce monogame. Au contraire, il serait «*presque certain que la compétition entre les mâles a constitué une caractéristique essentielle de l'histoire des humains, et que l'accouplement n'était pas la monogamie*».

Rien n'étant parfait, il a été observé, en étudiant l'ADN des descendants, que leur mère, soi-disant monoandre, avait parfois été fécondée par un autre mâle que le compagnon habituel. J'entends déjà le chœur des machos de service gueuler: «*toutes des salopes*»! Formule vulgaire que François 1er a reprise avec plus d'élégance: «*Souvent femme varie, bien fol est qui s'y fie*». Mais si vous connaissez beaucoup de mecs qui ne varient jamais, vous avez peut-être gagné un abonnement à l'*Anarcho-syndicaliste*.

## NOUVELLES DU FRONT:

**Côte d'Ivoire:** Vu à la télé, une manif à Abidjan. Un «*jeune patriote*» (comme quoi il y a aussi des jeunes cons là-bas) brandissait une pancarte affirmant «*Chirac = Ben Laden*». C'est faire beaucoup d'honneur à notre grand dépendeur d'andouilles. Un autre criait: «*Je veux manger un Français!*». Le malheureux! Je ne lui souhaite pas d'y parvenir. Les provinciaux d'Abidjan ne savent donc pas que le Français a un goût dégueulasse et est aussi mortel que la plus mortelle des amanites...

**Pro-américanisme primaire:** Si Kerry avait été élu président, j'aurais pas arrosé sa victoire, même si j'aurais arrosé la défaite de Bouch le garçon vacher bouffon, bigot, ex-tueur en série et crétin des Appalaches, passque çuilà, ce pisseur de bondieuseries, y nous court sur l'haricot. Il y a quatre ans, le frère de Bouch, gouverneur de Floride, nous avait montré qu'on pouvait aussi bourrer les urnes même avec des machines à voter, cette fois-ci ça n'a pas été nécessaire, mais la carte des États qui ont voté Bouch nous confirme que l'expression «*plouc du Mideulouest*» a une signification politique précise.

**F.O.G. tricheur:** L'émission de «*Culture et dépendances*» du 3 novembre était bidon. Franz Olivier Gilbert s'est payé la tête des téléspectateurs. Son plateau ne comportait que des calotins ainsi qu'un athée compère, donc complice, Alain Minc. Il y avait un père machinchose, presque gâteaux, s'occupant de jeunes garçons en Inde. Le brave homme. Son bouquin dont j'ai oublié le titre sans intérêt, est préfacé par notre grand dépendeur d'andouilles; quelle gâterie lui avait donc fait Bernadette? pour qu'il lui rende ce plaisir.

Tout tournait autour du bouquin de Spidi-Sarko, sur lequel il faudrait revenir, et tout était organisé pour que rien ne fâche Sarko qui nous a fait un sacré numéro de renard jésuite lorgnant sur le poulailler. Un philosophe, Marcel Gauchet je crois, développait le thème: les religions ne sont plus dangereuses. Le brave homme. Il devrait aller voir Afflelou ainsi qu'un pourvoyeur de sonotone. A quoi sert la philosophie selon Gauchet? à pondre de l'idéologie, c'est-à-dire un discours qui a pour objet de masquer les réalités..

**Marc PRÉVÔTEL.**

-----  
«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»  
19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé  
Abonnement pour 20 numéros: 25 euros. Abonnement de soutien: 35 euros.  
Verser à: Mme PESTEL-HEBERT - CCP 515-14 C Nantes  
Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste  
Directeur de publication: Alexandre HEBERT  
-----